



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 25 août 2017

IRRIGATION

Interdiction des prélèvements d'eau sur le bassin de l'Envigne

Pour le bassin de l'Envigne

Le débit seuil de coupure d'été est franchi à l'indicateur de Thuré sur le bassin de l'Envigne, la préfète a signé un arrêté le 24 août 2017, **interdisant les prélèvements d'eau** rattachés à l'indicateur de Thuré et destinés à l'irrigation agricole (sauf dérogations pour cultures spéciales) **sur le bassin de l'Envigne à compter du samedi 26 août 2017, 10 heures.**

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne -
guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09